

DEVENEZ

EDUCATEUR SPORTIF BPJEPS mention activités de Basket-Ball



Les Objectifs

Avec le BPJEPS, vous pouvez devenir éducateur sportif dans une entreprise, un club de sport ou encore une association.

Grâce à la mention Basket-ball, vous pouvez encadrer la pratique de ce sport et mettre en place des actions d'animation en basket-ball visant à une meilleure connaissance des bienfaits de ce sport sur la santé.

**PROCHAINE
SESSION***

**du 21/09/2026
au 31/08/2027**

*SOUS RÉSERVE D'HABILITATION
PAR LA DRAJES

BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL

Alternance : 553 h de formation sur 12 mois

1054 heures en structure

La formation

- Concevoir des projets d'animations sportives
- Conduire des séances d'animations sportives adaptées au public
- Conduire des cycles d'apprentissage, compétitions
- Être capable d'adapter la séance proposée selon le public
- Créer des événements, trouver de nouveaux financements
- Devenir un éducateur sportif professionnel polyvalent et diplômé

Le titre

- BPJEPS Niveau 4 (équivalent baccalauréat)
- Inscrit au RNCP sous le numéro 40423
- Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
- Date de publication : 03/03/2025
Date d'échéance : 03/03/2030
- Certification selon le référentiel diplôme
(<https://www.legifrance.gouv.fr/lodali/JORFTEXT000033105450/>)

Les compétences

- Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation
- Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation
- Concevoir, conduire, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage d'activités de basket-ball dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Les prérequis

- Avoir 18 ans
- Avoir un brevet de secourisme (PSC, SST ou équivalent)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement du basket-ball datant de moins d'un an à l'entrée en formation.
- Justifier de la pratique de l'activité pendant au moins une saison sportive (une attestation doit être délivrée par le président de la structure).

Les Modalités d'évaluation

- Un entretien à partir de la production par le candidat d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique
- Un entretien conduit à partir de la production d'un ou plusieurs supports présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet
- Un entretien à partir de la production, par le candidat, d'un document fourni relatif à la conception d'un cycle de séances de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en basket-ball
- Une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en basket-ball suivie d'un entretien

Méthodes utilisées

Depuis 2019, Spor Formation s'appuie sur une mixité de méthodes pédagogiques afin de proposer un parcours de formation pratique et dynamique :

- PRATIQUE
- THÉORIQUE
- EXPÉRIENTIELLE
- COLLABORATIVE

BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES DE BASKET-BALL

Alternance : 553 h de formation sur 12 mois

1054 heures en structure

Equivalences et passerelles

<https://www.sports.gouv.fr/equivalences-et-passerelles-495>

Poursuites de parcours et débouchés

- > Educateur sportif en association, collectivités territoriales et dans le secteur marchand
- > DEJEPS mention basket-ball menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.

Le contrat d'apprentissage

LES + POUR L'APPRENTI

- > Je prépare mon diplôme tout en travaillant : j'acquiers de l'expérience pour une meilleure intégration dans le monde professionnel
- > Je n'ai aucun frais de scolarité à payer
- > Je suis rémunéré(e) tous les mois et je peux percevoir des aides liées à l'apprentissage

Simulateur de rémunération :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

LES + POUR L'EMPLOYEUR

- > Une formation adaptée aux besoins de la structure par la mise en place d'un projet concret (Bloc 1)
- > Une formation à la communication pour développer de nouvelles actions (Bloc 2)
- > Des modules de formation dans les spécialités qui tiennent compte de la discipline de la structure affiliée aux fédérations concernées
- > Une aide jusqu'à 5 000 € la 1ère année de contrat

INFOS PRATIQUES

- > Lieu de Formation :
Complexe Sportif des Maradas
6 Passage du lycée
95300 PONTOISE
✉ admin@sporformation.fr
- > Jours de formation en centre :
Les mardis et vendredis en journée complète
- > Résultats de la session 24-25 :
Première session en cours
- > Coordinateur pédagogique :
Raphaël : 07.44.99.06.99 - raphaelsporformation@gmail.com
- > Tarifs :
Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, la formation est prise en charge selon le coût du contrat.
Sans prise en charge par un OPCO : 8,50 €/H **
Avec prise en charge par un OPCO : de 12 €/H à 15 €/H selon contrat.
Avec prise en charge France Travail : 8,50 €/H **
** hors certifications et frais de dossier.

FORMATION ACCESSIBLE A TOUT PUBLIC Y COMPRIS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP OU AVEC UNE SPECIFICITE